



## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 AVRIL 2022 / ROSIÈRES

### COMpte RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 08 avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Rosières, régulièrement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fanny SABATIER, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, M. Eric CEYTE, M. Guy MAREC, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Serge GIDON, Mme Roselyne BONHOMME, M. Georges BARRIER, M. Denis MARTEL, Mme Louisette VALOUR, Mme Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN, Mme Valérie MALEYSSON, M. François VEROTS, Mme Sandra ROUVIER, M. Jean-Louis GONNARD, M. Jean-Bernard CIVET.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Catherine GARDES (pouvoir donné à M. Serge GIDON).

M. Jean-Bernard CIVET est élu secrétaire de séance.

#### 1/2- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2021

##### ❖ *Compte administratif de la Commune 2021*

##### Recettes

##### Dépenses

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
70- Produits et services	56 000.00	30 898.81	11- Charges à caractères généraux	362 394.00	335 332.41
73- Impôts et taxes	742 921.00	780 848.60	12- Charges de personnels	545 577.24	533 694.60
74- Dotations et participations	487 938.00	496 913.69	14- Atténuations de produits	72 245.00	72 245.00
75- Autres produits de gestion courante	22 000.00	36 864.66	65- Autres charges de gestion courante	162 950.00	142 460.52
77- Produits exceptionnels	0.00	5 010.00	66- Charges financières	102 500.00	99 948.24
013- Atténuations de charges	161 606.56	187 903.32	67- Charges exceptionnelles	0.00	0.00
042- Opérations d'ordre de transfert	40 000.00	23 955.12	023- Virement à la section d'investissement	295 335.14	
002- Report N-1	33 577.82	33 577.82	042- Opérations d'ordre de transfert	3 042.00	3 042.00
TOTAL	1 544 043.38	1 595 972.02	TOTAL	1 544 043.38	1 186 722.77

##### Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Report N-1	259 564.20	
Emprunt et caution	153 403.79	
Travaux Régie Voirie	23 955.12	
Dotations et fonds divers		403 014.63
Amortissement		3 042.00

##### Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Voirie	125 212.68	13 547.20
Vestiaire	4 711.50	
Salle polyvalente	3 348.00	
Caméras urbaines	19 986.51	
Chauffage Mairie	29 057.21	6 481.00
Rancon	4 252.85	
Ravins Corboeuf	2 528.00	19 985.70
Lachaud de Rougeac	3 738.72	
Mobiliers Urbains	5 185.06	

**Résultat section fonctionnement : 409 249.25€**

**Résultat section investissement : - 260 592.64€**

**Résultat global : 148 656.61€**

❖ **Compte administratif du Pôle médical 2021**

**Recettes**

**Dépenses**

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
70- Produits et services	0.00	0.00	11- Charges à caractères générales	5 350.00	2 281.94
75- Autres produits de gestion courante	30 000.00	27 722.41	66- Charges financières	4 750.00	4 746.01
002- Report N-1	40 452.86	40 452.86	67- Charges exceptionnelles	0.00	0.00
TOTAL	70 452.86	68 175.27	023- Virement à la section d'investissement	60 352.86	
			TOTAL	70 452.86	7 027.95

**Recettes**

**Dépenses**

Section d'investissement	BP 2021	CA 2021	Section d'investissement	BP 2021	CA 2021
16- Emprunts et dettes assimilées	10 908.64	80.00	16- Emprunts et dettes assimilées	22 470.00	22 268.88
001- Report N-1	31 208.50	31 208.50	2115- terrains bâtis	80 000.00	0.00
021- Virement de la section fonctionnement	60 352.86		TOTAL	102 470.00	22 268.88
TOTAL	102 470.00	31 288.50			

**Résultat section fonctionnement : 61 147.32€**

**Résultat section investissement : 9 019.62€**

**Résultat global : 70 166.94€**

❖ **Compte administratif de l'ALSH 2021 :**

**Recettes**

**Dépenses**

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
70- Produits et services	21 249.00	21 933.90	11- Charges à caractères générales	11 230.00	8 392.10
73- Impôts et taxes	0.00	0.00	12- Charges de personnels	59 035.43	52 529.61
74- Dotations et participations	52 747.94	50 956.04	66- Charges financières	2 500.00	0.00
002- Report N-1	9 618.49	9 618.49	023- Virement à la section d'investissement	10 850.00	
TOTAL	83 615.43	82 508.43	TOTAL	83 615.43	60 921.71

**Recettes et Dépenses**

	Section investissement	BP 2021	CA 2021
Recettes	13- Subvention investissement	600.00	0.00
Recettes	021- Virement de la section de fonctionnement	10 850.00	0.00
	TOTAL	11 450.00	0.00
Dépenses	16- Emprunts et dettes assimilées	9 950.00	0.00
Dépenses	21- Investissement matériel	1 500.00	0.00
	TOTAL	11 450.00	0.00

**Résultat section fonctionnement : 21 586.72€**

**Résultat section investissement : 0.00€**

**Résultat global : 21 586.72€**

❖ **Compte administratif du TIC 2021:**

**Recettes**

**Dépenses**

Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021	Section de fonctionnement	BP 2021	CA 2021
70- Produits et services	5 100.00	5 630.82	11- Charges à caractères générales	23 430.00	21 657.72
73- Impôts et taxes	67 408.00	67 408.00	12- Charges de personnels	101 360.00	101 360.00
74- Dotations et participations	52 689.00	50 716.05	65- Autres charges de gestion courantes	0.00	0.00
002- Report N-1	4 075.76	4 075.76	66- Charges financières	150.00	129.58

013- Atténuation de charges	0.00	10 000.00	023- Virement à la section d'investissement	4 332.76	
TOTAL	129 272.76	137 830.63	TOTAL	129 272.76	123 147.30

## Recettes

## Dépenses

Section d'investissement	BP 2021	CA 2021	Section d'investissement	BP 2021	CA 2021
16- Emprunts et dettes assimilées			21- Immobilisations corporelles	5 263.76	0.00
10- Dotations, fonds divers et réserves	3 835.00	3 835.00	16- Emprunts et dettes assimilées	5 150.00	5 109.68
021- Virement de la section fonctionnement	4 332.76				
001-Report N-1					
TOTAL	2 246.00	2 246.00	TOTAL	10 413.76	5 109.68
	10 413.76	6 081.00			

**Résultat section fonctionnement : 14 683.33€**

**Résultat section investissement : 971.32€**

**Résultat global : 15 654.65€**

### ❖ Vote comptes de gestion

*Rappel : Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.*

- Compte de gestion de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 de la commune tel que présenté.

Pour : 17	Abstention : 2
-----------	----------------

- Compte de gestion du Pôle médical

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du pôle médical tel que présenté.

Pour : 17	Abstention : 2
-----------	----------------

- Compte de gestion de l'ALSH

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 de l'ALSH tel que présenté.

Pour : 19
-----------

- Compte de gestion du TIC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du TIC tel que présenté.

Pour : 19
-----------

➤ *Mme le Maire quitte la salle du Conseil. Mme Louisette VALOUR est désignée pour prendre la présidence de la séance*

### ❖ Vote comptes administratifs

*Rappel : Le compte administratif est la synthèse de l'ordonnateur : la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.*

- Compte administratif de la commune

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget 2021 de la commune tel que présenté.**

**Pour : 17**      **Abstention : 2**

- #### • Compte administratif du Pôle médical

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget 2021 du Pôle médical tel que présenté.

**Pour : 19**

- **Compte administratif de l'ALSH**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget 2021 de l'ALSH tel que présenté**

**Pour : 17**      **Abstention : 2**

- **Compte du TIC**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget TIC tel que présenté.**

**Pour : 19**

- #### ➤ *Madame le Maire revient en séance*

### **3- Affectation des résultats exercice 2021**

Rappel : L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

- *Commune*                    **Résultat section fonctionnement : 409 249.25€**  
                                      **Résultat section investissement : - 260592.64€**  
                                      **Résultat global : 148 656.61€**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget de la commune tel que présenté.**

**Pour : 17**      **Abstention : 2**



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget du Pôle médical tel que présenté.**

Pour : 19

- **ALSH**                    *Résultat section fonctionnement : 21586.72€*  
                                  *Résultat section investissement : 0.00€*  
                                  *Résultat global : 21586.72€*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget de la ALSH**

Pour : 19

- **TIC**

**Résultat section fonctionnement : 14 683.33€**

**Résultat section investissement : 971.32€**

**Résultat global : 15 654.65€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 du budget du TIC tel que présenté.

Pour : 19

#### 4- Vote du taux d'imposition 2022

Mme le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux 2022 relatifs à la fiscalité locale, **sans augmentation depuis 2021**

	Proposition 2022
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	17.06 %
Taux de référence sur le foncier bâti intégrant la part départementale (taux départemental 21.90 %)	38.96%
Taxe sur le foncier non bâti	86.15%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux de la fiscalité locale pour 2022, tel que détaillé ci-dessus.

Pour : 19

#### 5- Vote du budget primitif principal et des budgets annexes 2022

##### ❖ Budget primitif « budget principal » 2022 de la commune

##### Recettes

##### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022
70- Produits et services	30 898.81	70 000.00	11- Charges à caractères générales	335 332.41	385 465.00
73- Impôts et taxes	780 848.60	789 400.00	12- Charges de personnels	533 694.60	639 360.00
74- Dotations et participations	496 913.69	502 529.00	14- Atténuations de produits	72 245.00	75 245.00
75- Autres produits de gestion courante	36 864.66	23 000.00	65- Autres charges de gestion courantes	142 460.52	192 110.00
77- Produits exceptionnels	5 010.00		66- Charges financières	99 948.24	94 008.24
013- Transfert de charges	187 903.32	212 559.00	67- Charges exceptionnelles	0.00	0.00
042- Transfert entre section	23 955.12		023- Virement à la section d'investissement		179 299.76
002- Report N-1	33 577.82		042- Opérations d'ordres de transferts	3 042.00	31 000.00
TOTAL	1 595 972.02	1 597 488.00	022- Dépenses imprévues		1 000.00
			TOTAL	1 186 722.77	1 597 488.00

##### ❖ Recettes :

*Cpte 70 (+ 40 000.00€ production solaire avec arriérés 2021)*

*Cpte 73 (+ 20 000.00€ TF et TH, - 9 000.00€ compensation agglo, - 2 000.00€ taxe additionnelle aux droits de mutation)*

*Cpte 74 (- 1 000.00€ dotation forfaitaire, + 9 000.00€ Dotation solidarité rurale, - 3 000.00€ contrat d'apprentissage, + 2 000.00€ compensation exonération taxes d'habitation)*

*Cpte 75 (- 14 000.00€ revenus des immeubles, dont – 20 000.00€ loyers crèche)*

*Cpte 013(+ 24 000.00€ refacturation TIC/ALSH)*

##### ❖ Dépenses :

*Cpte 11 (+ 40 000.00€ énergie, + 3 000.00€ cantine, + 6 000.00€ fournitures de voirie, + 2 000.00€ fournitures petits équipements, + 7 000.00€ fêtes et cérémonies, + 2000.00€ publication, - 10 000.00€ entretien matériel roulant)*

*Cpte 12 (remplacement à taux plein des postes secrétariat de mairie et comptable, mise en retraite agent d'entretien avec maintien demi-traitement durant l'instruction du dossier (6 mois), avancement des catégories C au 01/01/2022, hausse de la valeur du point 2% sur 2<sup>e</sup> semestre, IFSE mise en place pour tous les*

agents sur 2<sup>e</sup> semestre, hausse de l'encadrement animateurs ALSH dont contrat apprentissage, conseiller numérique, externalisation de l'entretien bâtiments communaux : gain de 8%)

**Cpte 14** (différence versement TIC idem CA 2021, reversement sur budget ALSH subvention contrat d'apprentissage + 3 000.00€)

**Cpte 65** (+ 10 000.00€ cotisations part. patronale sur indemnités élus, + 40 000.00€ subvention)

### Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Report N-1	188 873.11	
Emprunt et caution	159 604 .63	
FCTVA		34 000.00
Report section fonctionnement		179 299.76
Affectation Résultat		409 249.25
Taxe d'aménagement		15 000.00
Dépenses imprévues	1 000.00	
Amortissement subvention équipement Pôle médical	31 000.00	31 000.00

### Recettes et Dépenses

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Vestiaires Florac	7 793.50	
Ravins de Corboeuf	131 705.00	86 673.30
Voirie	66 841.15	13 011.33
Installation téléphonique	6 300.00	
Pôle médical	11 760.00	
Salle polyvalente	1 100.00	13 102.00
Tapis salle multi-activités	4 000.00	
Caméra	2 758.94	10 826.00
Aire de stationnement Randon	183 800.00	147 040.00
Crèche	12 885.50	
Matériels roulants	53 514.20	
Etude chaufferie Ecole, ALSH, Salle Polyvalente	720.00	
Photovoltaïque	26 503.93	
Signalétique	5 070.00	
Aménagements paysagers	40 600.00	28 000.00
Bâtiments classés	10 400.00	4 600.00
Outils multi-conférence et TBI école	13 200.00	
Alarme école	10 000.00	
Chauffage Mairie	4 042.79	2 286.05
Mobiliers urbains	614.94	
<b>TOTAL</b>	<b>593 609.95</b>	<b>305 538.68</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté.

**Pour : 17**

**Abstention : 2**

- (Joint en annexe l'état spécial des sections 2022)

### ➤ Subventions financements

Etat	Département
DET Aire de stationnement Randon : 73 520.00€ DRAC Rénovation monuments historiques : 3 600.00€ DET Salle polyvalente : 13 102.00€ DET Ravins de Corboeuf : 44 211.30€ DET Inondations : 3 386.80€ DET Caméra : 6 662.00€ DET Chauffage Mairie : 2 686.05€	Aménagements paysagers : 7 000.00€€ Aire de stationnement touristique : 27 570.00€ Rénovation monuments historiques : 1 000.00€ Ravins de Corboeuf : 42 462.00€ Inondations : 9 624.53€
Région	Communauté d'agglomérations du Puy-en-Velay
Aménagements paysagers : 21 000.00€ Aire de stationnement touristique : 36 760.00€ Vidéoprotection : 4 164.00€	Aire de stationnement touristique : 9 190.00€

### ❖ Budget annexe 2022 Pôle médical

#### Recettes

#### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2020
70- Produits services	0.00		11- Charges à caractères générales	2 281.94	12 300.00
75- Autres produits de gestion courante	27 722.41	26 987.95	66- Charges financières	4 746.01	4 014.58

002- report N-1	40 452.86		023- Virement à la section d'investissement		41 673.37
042- Opérations d'ordre		31 000.00			
TOTAL	68 175.27	57 987.95	TOTAL	7 027.95	57 987.95

### Recettes

### Dépenses

Section d'investissement	CA 2021	BP 2022	Section d'investissement	CA 2021	BP 2022
13- Subventions d'investissement Commune		31 000.00	16- Emprunts et dettes assimilées	22 268.88	22 840.31
10- Affectation résultat		61 147.32	2115- terrains bâties	0.00	89 000.00
165- Dépôts et cautionnements reçus	80.00		040- opération d'ordre		31 000.00
001- Report N-1		31 208.50			
021- Virement de la section fonctionnement		9 019.62			
TOTAL	31 288.50	41 673.37	TOTAL	22 268.88	142 840.31
		142 840.31			

*Projet : Achat bâtiment attenant au pôle médical auprès de l'OPAC (cabinet sage-femme) pour 89 000€+ 8 100.00€ frais d'actes.*

*Emprunt correspondant débloqué sur 2019. Manque 31 000.00€ pour cet achat (équilibré par subvention commune)*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe 2022 du pôle médical tel que présenté.**

Pour : 19

### ❖ Budget annexe 2022ALSH

### Recettes

### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022
70- Produits et services	21 933.90	22 362.74	11- Charges à caractères générales	8 392.10	11 595.00
73- Impôts et taxes	0.00	0.00	12- Charges de personnels	52 529.61	83 799.72
74- Dotations et participations	50 956.04	55 825.26	65- Autres charges de gestion courante		1 880.00
002- Report N-1	9 618.49	21 586.72	66- Charges financières	0.00	0.00
TOTAL	82 508.43	99 774.72	67- Charges exceptionnelles		1 000.00
			023- Virement à la section d'investissement		1 500.00
			TOTAL	60 921.71	99 774.72

❖ *Recettes : Légère augmentation de la fréquentation souhaitée en extrascolaire (12127h en 2021 - 12500h en 2022). Subvention 3 000.00€ pour le contrat d'apprentissage.*

❖ *Dépenses : 11- Augmentation des charges à caractère général correspondant à l'activité proposée.*

*12- Augmentation des frais de personnel correspondant à l'augmentations des Animateurs en extrascolaire*

*65- Mise en place plateforme de réservation*

*67- Titres émis en doublon*

### Recettes

### Dépenses

Section d'investissement	CA2021	BP 2022	Section d'investissement	CA 2021	BP 2022
13- Subventions investissement	0.00	1 000.00	13- Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
021- Virement de la section de fonctionnement	0.00	1 500.00	21- Investissements matériel	0.00	2 500.00
TOTAL	0.00	2 500.00	TOTAL		2 500.00

*Acquisition d'un four, jeux intérieurs et équipements extérieurs, subventionnés à 40% par la CAF*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget 2022 de l'ALSH tel que présenté.**

Pour : 19

### ❖ Budget annexe 2022TIC

### Recettes

### Dépenses

Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	Section de fonctionnement	CA 2021	BP 2022
70- Produits et services	5 630.82	5 973.00	11- Charges à caractères générales	21 657.72	19 521.32
73- Impôts et taxes	67 408.00	67 408.00	12- Charges de personnels	101 360.00	135 788.00
74- Dotations et participations	50 716.05	61 830.00	65- Autres charges de gestion courante	0.00	7 830.00
002- Report N-1	4 075.76	14 683.33	66- Charges financières	129.58	101.38
013- Atténuations de charges	10 000.00	40 000.00	023- Virement à la section d'investissement		2 903.40
TOTAL	137 830.63	189 894.33	022- Dépenses imprévues		23 750.23
			TOTAL	123 147.30	189 894.33

❖ *Recettes : Augmentation de la participation des communes de 22%. Subvention des charges de personnel du Conseiller Numérique 40 000.00€.*

❖ *Dépenses : Embauche Conseiller Numérique : temps complet. Externalisation entretien des locaux : 0.5h par semaine. Stagiaire Cyber : 6h par semaine. Administratifs : 3.5h par semaine*

**Recettes****Dépenses**

<b>Section d'investissement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>
16- Emprunts et dettes assimilées			16- Emprunts et dettes assimilées	5 109.68	5 134.72
10- Dotations, fonds divers et réserves	3 835.00	1 260.00	21- Immobilisations corporelles	0.00	
021- Virement de la section fonctionnement		2 903.40			
001 Report N-1	2 246.00	971.32			
TOTAL	6 081.00	5 134.72	TOTAL	5 109.68	5 134.72

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget 2022 du TIC tel que présenté.**

**Pour : 19**

## 6- Questions diverses

Posées par M. Serge GIDON – Mme Catherine GARDES et Mme Marie Bernadette MATHIAS.

### *6.1A quoi servent les commissions ? Peu de réunions en 2 ans...*

Mme le Maire répond que la question peut être retournée. Quand il est constaté que certaines questions traitées en commission sont ensuite posées en Conseil Municipal) lors des Questions Diverses.

Cela ne fait pas 2 ans que les commissions municipales ont été mises en place et surtout pas 2 ans qu'elles fonctionnent. Le temps de délibérer sur leur création ; puis longue période de COVID où les commissions n'ont pu fonctionner (comme beaucoup d'autres choses d'ailleurs). Il n'y avait peu ou pas de réunions en règle générale.

Pour rappel, les commissions municipales ne sont pas obligatoires. Aucune obligation n'existe quant à leur création et leur fonctionnement. Elles sont réunies au besoin. Elles traitent des dossiers présentés en CM de ce fait, toutes les « thématiques » ne sont pas abordées lors de chaque Conseil. D'où une disparité au niveau du nombre de réunions selon les commissions.

La commission Finances s'est réunie, en présence de tous les membres (*Mme Catherine GARDES, M. Roland GERENTON, Mme Josette FAURE, Mme Améline PICHON et Mme le Maire*), samedi 5 mars pour préparer le budget. Pas de changement dans la présentation et sur le fond du budget depuis cette commission pas de nécessité de la réunir une nouvelle fois avant le vote du budget du 8 avril.

En matière de tourisme, le PAT se réunit régulièrement en présence des bénévoles et des élus impliqués. Ils travaillent régulièrement. La commission animation/culture/sport par exemple est impliquée dans l'organisation d'évènements : marché de Noël, Marché aux fromages, réunions avec les associations, etc. Pas simplement à l'occasion de réunions de la commission. La commission petite enfance se réunit également à l'occasion du PEDT, ALSH, etc. Le travail se fait aussi en-dehors de ces commissions.

Il est très réducteur de penser que le travail d'élu ne se fait qu'au travers et qu'à l'occasion des seules commissions municipales. Leur but premier n'est pas celui-là ! Nous ne travaillons pas seulement à l'occasion des commissions, sinon il en faudrait tous les jours.

Par ailleurs, les commissions municipales ne sont pas simplement un lieu d'écoute et de non-participation des membres.

### **6.2 L'opposition souhaite que les questions posées soient intégralement reprises dans le compte-rendu du Conseil Municipal.**

Pour rappel, les questions diverses ont jusqu'alors toujours été acceptées, présentées et ont eu des réponses. Ce qui n'est pas une obligation.

Il s'agit d'un compte-rendu et non d'un PV. Le compte-rendu diffère du PV notamment par une moins grande rigidité dans la description des faits relatés. Il se doit d'être plus succinct et de retracer les décisions prises par le Conseil Municipal et inscrites à l'ordre du jour sans détailler les débats. Les questions diverses et les réponses apportées à l'occasion des CM n'ont jamais été travesties ; leur teneur n'a jamais été changée.

Madame le Maire rappelle également que les questions diverses doivent être constructives et ne pas servir d'espace pour les règlements de comptes. Ce qui ne fait avancer ni les débats ni la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.**